



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mort

Question écrite n° 79055

## Texte de la question

M. Patrick Labaune interroge M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les problèmes rencontrés par les familles qui ont la douleur de perdre un jeune enfant. Il est, en de telles situations, inutile d'expliquer le désarroi qu'entraîne le décès d'un enfant. Or, c'est à ce moment-là que les différentes administrations assènent aux parents une « deuxième » mort, en rayant simplement des formulaires divers et variés l'existence de leur enfant. La négation pure et simple de la vie d'une personne par l'administration ne prend absolument pas en compte ni la dimension humaine, mais encore moins la réalité d'une cellule familiale, dont la composition est certes bouleversée, mais dont le nombre de personnes reste non modifiable. C'est pourquoi il lui demande d'imaginer une réelle place et prise en compte de l'enfant décédé par l'administration, y compris dans la rédaction de ses formulaires, afin de faire une place entière à celui qui a existé et qui continuera d'exister dans le coeur et dans les pensées de ses parents.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Labaune](#)

**Circonscription :** Drôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 79055

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 2005, page 11000